

24 mars 2014

AÉCG, accord commercial Canada-Europe **Québec solidaire noie le poisson du libre-échange**

Une entente de principe a été signée entre l'Union européenne et le Canada en octobre dernier concernant l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AÉCG). Contrairement à l'ALÉNA, « [l]e Québec, pour la première fois de son histoire, a participé pleinement aux négociations d'un accord de commerce international dans les domaines relevant en tout ou en partie de ses compétences législatives. [...] ...l'Accord sera déposé à l'Assemblée nationale pour approbation avant que le gouvernement québécois ne se déclare lié par l'Accord. »ⁱ Les trois partis néolibéraux sont bien sûrs enthousiastes à ratifier l'AÉCG. Par contre, Québec solidaire, dans sa plate-forme électorale, affirme qu'il « s'opposera à la signature de toute nouvelle entente commerciale qui ne remplirait pas ces conditions, notamment une entente négociée secrètement comme l'AÉCG avec l'Union européenne [les conditions étant] les droits individuels et collectifs, le respect de l'environnement et l'avancement de la démocratie. »

Le style est alambiqué mais le refus de l'AÉCG coule quand même de source. Sans connaître le texte officielle, les grandes lignes de cet accord sont connues. Selon l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), « nous assistons à une plus grande libéralisation des marchés publics, à des compromis importants sur la protection de la diversité culturelle et à une augmentation substantielle de l'importation de fromage européen. »ⁱⁱ Ajoutons le fait que « [l]'accord comprendra un dispositif de protection des investissements étrangers comparable au controversé chapitre 11 de l'ALENA. En vertu de ce principe, les multinationales peuvent poursuivre un gouvernement pour perte de profits escomptés si ce dernier adopte une loi ou un règlement qui limite leurs activités. »ⁱⁱⁱ

Voilà qu'en pleine campagne électorale, la direction de Québec solidaire entretient le doute sur de son opposition à l'AÉCG pour se contenter d'exiger d'Ottawa une compensation pour les fabricants de fromage d'ici. Tout au plus, en citant un candidat local, reproche-t-on au PQ de ne pas « prendre une position combative [de] courber l'échine [et de] donner son appui à cet accord qui bafoue notre souveraineté »^{iv} Le style alambiqué du rejet devient celui de la confusion. Quand on veut dire non, on le dit clairement et on annonce un vote négatif à l'Assemblée nationale lors de la ratification. L'emphase sur les fromagers n'est même pas rentable électoralement puisque le PQ est aussi favorable à leur soutien.^v

Marc Bonhomme, 24 mars 2014

www.marcbonhomme.com ; bonmarc@videotron.ca

- i Gouvernement du Québec, AÉCG, sans date
- ii IREC, Le gouvernement doit publier les textes avant la ratification, 20/11/13
- iii Dominique Bernier, Un pied dans la porte, ATTAC-Québec, sans date
- iv Québec solidaire, AÉCG: Québec solidaire à la défense des fromagers, 23/03/14
- v Presse canadienne, Libre-échange: Pauline Marois veut régler le dossier du fromage avant un vote à l'Assemblée nationale, Huffington Post, 16/12/13